

20

Rapport d'activités



21



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales



PETR
Pays Lauragais

SOMMAIRE

1.CONTEXTE ET GOUVERNANCE

FICHE D'IDENTITÉ	3
INSTANCES DU PETR	4
LE CODEV	5-6
LES RÉSEAUX, PARTENARIATS & COOPÉRATION	7-8



2. COMPETENCES ET ACTIONS 9

URBANISME & AMENAGEMENT (SCOT)	10-13
TRANSITION ENERGETIQUE (PCAET)	14-19
MISSIONS DE DEVELOPPEMENT	
• TOURISME	20-23
• CULTURE & PATRIMOINE	24-26
CONTRACTUALISATION	27-28
GAL DES TERROIRS DU LAURAGAIS	29-31

3.FONCTIONNEMENT INTERNE

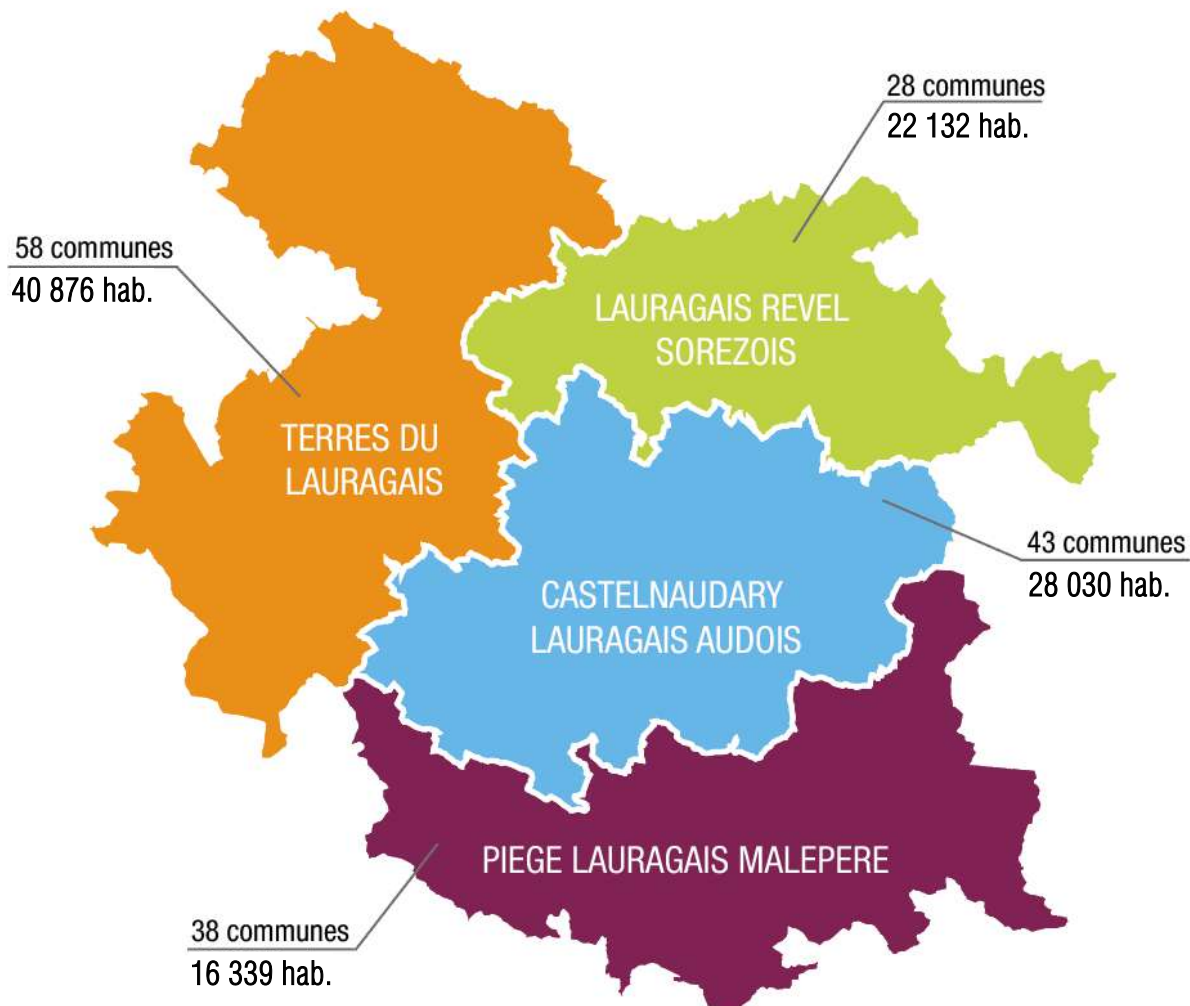
FINANCES TRAVAUX	32
EQUIPE ADMINISTRATIVE	33-34
FONCTIONNEMENT QUOTIDIEN	35
COMMUNICATION	35



LE CONTEXTE ET LA GOUVERNANCE

Fiche d'identité

Le périmètre du PETR du Pays Lauragais



Population totale en vigueur au 1er janvier 2021 (INSEE RGP 2018)

Chiffres clés de 2021



107 377
habitants



4
communautés
de communes



Départements
Aude
Haute-Garonne
Tarn



167
communes



1 région
Occitanie



1 PNR
(sur 5 communes)

1 927 km²

78 % d'espaces agricoles
14 % d'espaces naturels
8 % d'espaces artificialisés

LE CONTEXTE ET LA GOUVERNANCE

Les instances du PETR

Cette année 2021 a été une nouvelle fois marquée par la pandémie de Covid 19 qui a paralysé la France en début d'année. Le PETR du Pays Lauragais a tout de même maintenu son activité grâce au télétravail organisé selon les directives gouvernementales et à la tenue, dans la mesure du possible, des réunions en visioconférence.

Malgré la crise sanitaire, les élus ont été mobilisés lors de diverses instances décisionnelles et de concertation :

- 5 réunions du Comité Syndical donnant lieu à 58 délibérations
- 12 réunions du Bureau Syndical donnant lieu à 15 délibérations
- 3 comités de programmation GAL
- Commissions de travail :
 - 4 commissions tourisme
 - 4 commissions culture
 - 5 commissions urbanisme et 1 consultation mail
 - 3 commissions transition énergétique et 1 transversale avec la commission urbanisme
 - 3 commissions finances-travaux...
- 2 réunions du CODEV
- 1 conférence des maires



Comité Syndical du 03 novembre 2021

LE CONTEXTE ET LA GOUVERNANCE

Le CODEV : Conseil de DEveloppement

La participation citoyenne

Le Conseil de développement (CODEV) est une instance de concertation, de participation et d'échanges, composée de citoyens désirant s'impliquer dans le devenir de leur territoire. Le croisement des points de vue, idées, propositions, expériences personnelles permet au CODEV d'être force de proposition et d'apporter une expertise citoyenne dans le contenu des politiques locales.

La nouvelle mandature élue en 2020 a souhaité renforcer la participation au sein du Codev du PETR et a fait évoluer les statuts du PETR en ce sens. Après une première réunion en mai 2021 d'échanges et de précisions sur les enjeux de ce conseil, la nouvelle composition du CODEV du PETR a été proposée et validée en comité syndical. M. Etienne Thibault en a pris la présidence.

Le 18 octobre 2021, les membres du CODEV se sont ainsi réunis avec le double objectif de :

- Formaliser, via une animation participative, les attendus des membres du CODEV et les premiers jalons de l'organisation du Conseil (disponibilités, modes d'échanges entre membres).
- Réaliser un focus sur une action que les membres du CODEV pourraient contribuer à déployer : les Apéros de Pays (démarche de valorisation et de promotion des produits alimentaires issus du Pays Lauragais).

Trois actions recueillent ainsi la totalité des suffrages des membres présents pour être travaillées par le CODEV durant l'année 2022 :

Développement des apéros de Pays

Démarche de valorisation et de promotion des produits alimentaires issus du Pays Lauragais tout en :

- Offrant aux producteurs du territoire la possibilité de trouver de nouveaux débouchés pour leurs produits locaux.
- Donnant la possibilité aux traiteurs de développer leur activité en travaillant des produits du terroir de qualité.
- Permettant aux collectivités territoriales de valoriser les productions locales.

22 collectivités sont déjà signataires de la charte « Apéro de Pays »

23 producteurs et traiteurs sont engagés dans la démarche



Apéro de Pays du CODEV le 18 novembre 2021



Apéro de Pays lors de la randonnée ENSEMBLE le 09 juillet 2021

Le développement de la démarche Apéros de Pays, permet notamment de faciliter l'organisation de moments conviviaux à partir de produits locaux. L'ancrage local des membres souhaitant s'emparer du projet constituera ainsi un apport précieux à la poursuite de la démarche.

La rencontre d'un autre CODEV

La volonté de rencontrer un autre CODEV, afin d'enrichir les perspectives participation et d'échanges autour des projets menés par le PETR.

Implication dans les réflexions du PETR

S'impliquer dans les réflexions du PETR en participant aux travaux thématiques déjà en place (commission tourisme et son réseau des Offices de Tourisme Intercommunaux ou encore commission culture avec un projet de forum culturel par exemple, le difficile sujet de la mobilité...)

Le mot du Président

Quelles ont été vos motivations lorsque vous vous êtes proposé pour les fonctions de Présidence du Conseil de Développement (CoDev) du PETR ?

Durant 19 ans, je me suis investi au sein du Bureau du PETR. Lorsque j'ai décidé de laisser la main à de nouveaux élus, assumer les fonctions de Présidence du CoDev était une suite logique, permettant de continuer à agir pour le territoire en tant que citoyen.

Selon vous, quel rôle le CoDev peut-il jouer pour le territoire ?

Le CoDev permet d'assurer une remontée des informations depuis les citoyens, vers les élus. Beaucoup n'osent pas le faire. Le CoDev offre un espace de dialogue permettant de faciliter cette participation citoyenne.

Le CoDev met ainsi en œuvre des actions locales concrètes, telles que les Apéros de Pays. Au-delà, il doit s'investir dans tout ce qui peut concerner le territoire. Le CoDev est là pour inviter les citoyens à participer au développement local.

Quelle est l'organisation mise en place pour faire vivre le CoDev ?

Il est important de maintenir et développer les groupes de travail œuvrant sur différentes actions, idéalement tous les mois.

Quel lien est fait avec les élus du PETR ?

Un des rôles du Président du CoDev est justement d'assurer ce lien avec les élus, en particulier avec le Bureau, mais aussi d'autres instances, comme la conférence des maires ou lors de la remise du rapport annuel du CoDev au Comité Syndical.



Réunion du CODEV le 18 novembre 2021

LE CONTEXTE ET LA GOUVERNANCE

Les réseaux, partenariats & coopérations

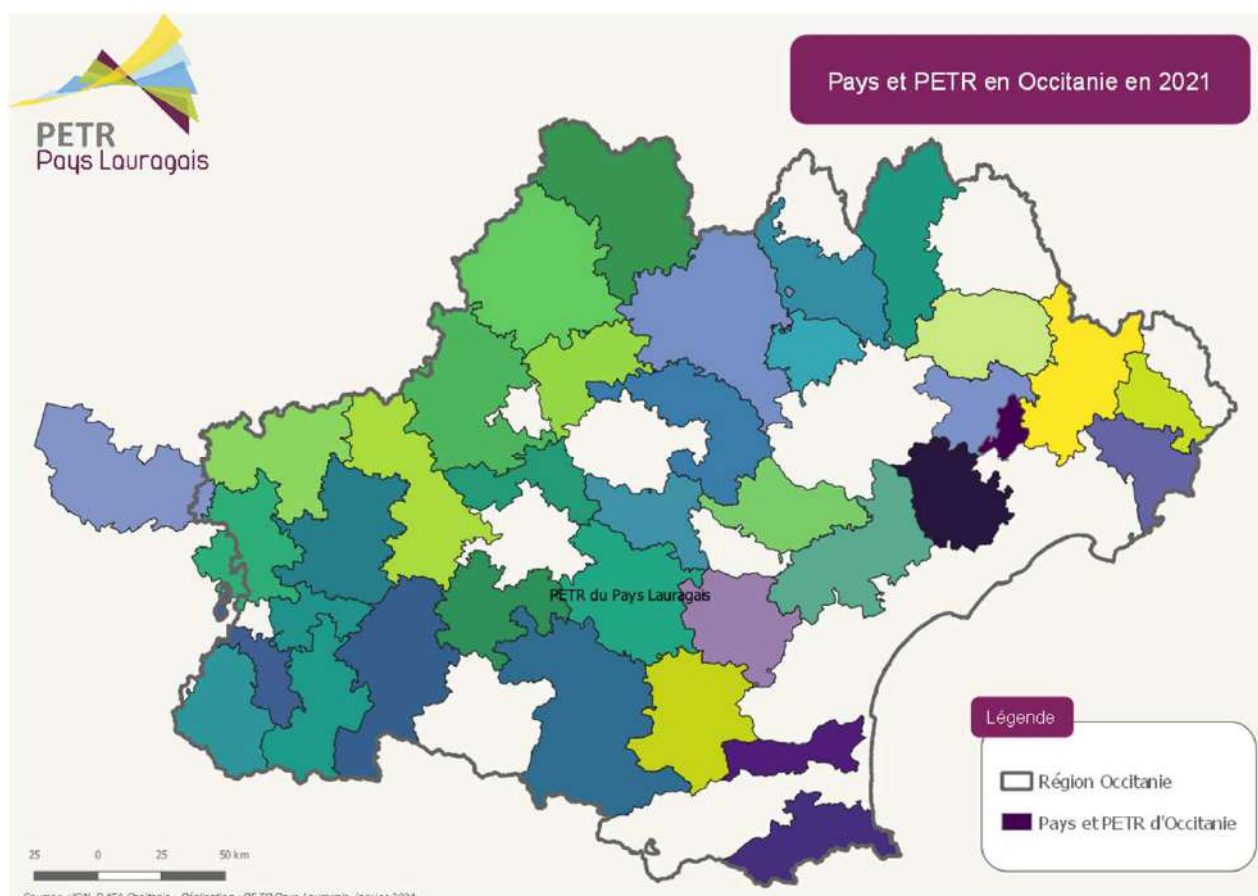
Le PETR et le GAL, moteurs d'une dynamique de réseau, sous diverses formes :

En interne : DGS des EPCI membres (mise en place d'une réunion mensuelle), réseau des OTI, réseau des acteurs culturels

En externe :

- Réseaux de PETR d'Occitanie et Nationaux, Réseaux SCOT via la FédéSCOT, Réseaux des GAL, Interscot Grand Bassin Toulousain, réunions Inter-DDT...
- Assemblée des territoires, Parlement de la Montagne de la Région Occitanie
- Charte pour un développement équilibré des territoires du Département de la Haute-Garonne

Conventionnement avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc, les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, les Espaces Info Energie, les Syndicats d'Energie audois et haut-garonnais.



Une trentaine de PETR / Pays en Occitanie

Un travail partenarial avec les autres PETR d'Occitanie.

Afin de partager leurs enjeux et actualités communes, les directeurs PETR d'Occitanie se sont constitués en réseau et se regroupent 2 à 3 fois par an. En 2021, nous avons travaillé à la mutualisation d'un outil de gestion de nos contractualisations respectives (CTO, GAL, CRTE...) et avons élargi cette réflexion au niveau national via le réseau des Pôles et Pays porté par l'ANPP afin de réduire encore plus les coûts et de garantir le montage juridique du marché. Un appel d'offre a été lancé fin décembre et le Pays Lauragais, parmi les initiateurs de la démarche, fait parti des territoires tets pour développer l'outil.

Le PETR est également membre de diverses autres instances :

- Représenté aux commissions locales de l'eau des SAGEs Hers mort Girou, Fresquel, à l'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) de la Communauté de Communes des Terres du Lauragais, du CESE 11
- Actionnaire de la SPL AREC
- Interventions dans le cadre de sollicitations directes (ex : auprès d'étudiants)



Les Etats Généraux des Pôles Territoriaux



Le Pays Lauragais était présent aux Etats Généraux des Pôles Territoriaux à Dijon

en décembre 2021 organisée par l'Association Nationale des Pôles Territoriaux et des Pays (ANPP). Lieu d'échanges privilégié entre acteurs de l'aménagement et du développement local (Pays, PETR, GAL, Conseil de développement...) et des figures nationales comme Chantal Jouanno, Présidente de la CNDP, Joël Guiraud, secrétaire d'Etat à la Ruralité, Clément Beaune, secrétaire d'Etat chargé des Affaires européennes...

Le Projet de territoire, l'ingénierie, l'Europe et la contractualisation ont été les sujets phares abordés lors de cette édition.

Les Programmes Acoté (mise en place de lignes régulières de co-voiturage) ou Ville à Joie (initiative permettant de ramener des services de proximité et de l'animation sur la place des communes) ont particulièrement retenu l'attention de nos ambassadeurs du Lauragais !



EGPP 2021



Retour en images :

<https://www.youtube.com/watch?v=T9dRda37Z-o>



Les compétences et missions du PETR

Au service d'un projet de territoire

Le PETR **élabore un projet de territoire** pour le compte et en partenariat avec les 4 EPCI qui le composent. Il définit les conditions d'un développement économique, écologique, social et culturel sur son périmètre. Il précise dans le cadre d'une convention territoriale les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique menées, soit par les EPCI membres, soit par le PETR en leur nom et pour leur compte. La convention peut également aborder toute autre thématique d'intérêt général identifiée (culture, tourisme etc ...). Ce projet de territoire validé en 2015, est en cours d'actualisation au reard des nouveaux besoins émergeant sur le territoire.

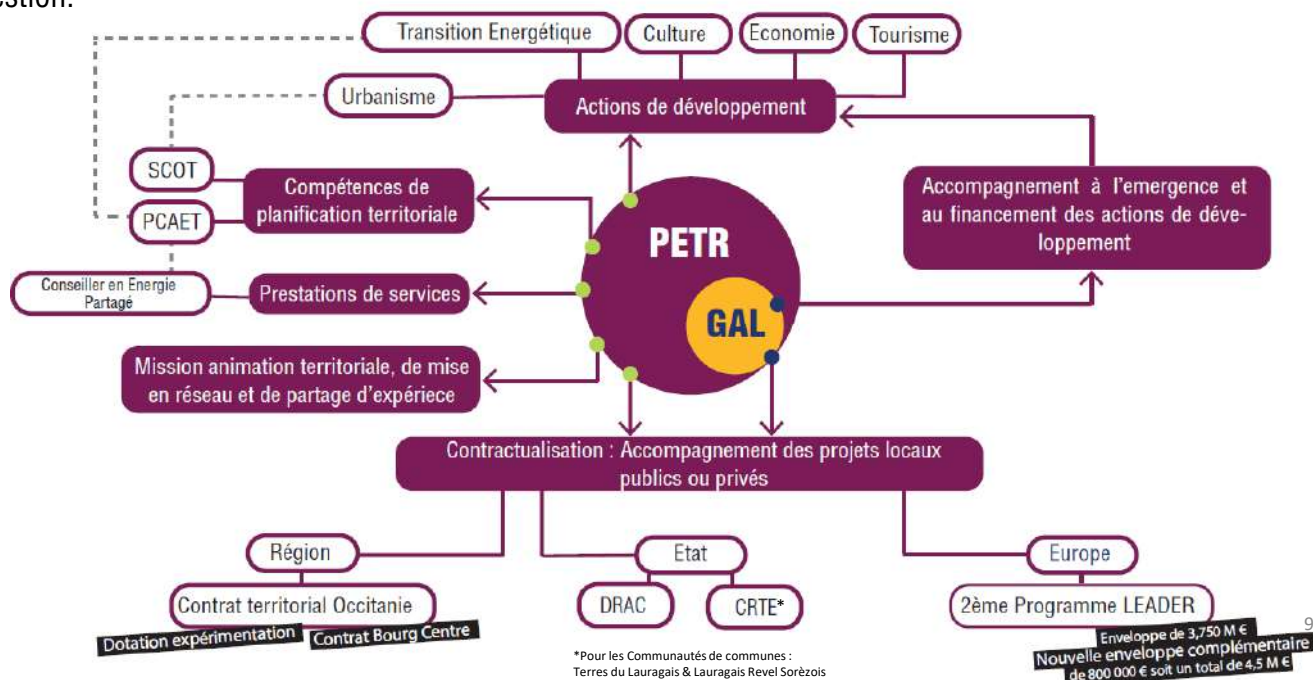
Le PETR est chargé de l'élaboration, de la révision et de la modification du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)** du Pays Lauragais, en application des dispositions du Code de l'Urbanisme. Le SCOT (révision 1) du Pays Lauragais est opposable depuis le 14 janvier 2019. Dans le cadre de ses compétences, le PETR travaille en concertation avec les autres établissements publics chargés des SCOT limitrophes à son territoire et en particulier, ceux de l'aire urbaine toulousaine dans le cadre de l'INTERSCOT.

Le PETR est chargé de l'élaboration du **Plan Climat Air Energie Territorial** à l'échelle du PETR du PAYS LAURAGAIS, de la réalisation de l'évaluation environnementale stratégique du PCAET et de la **mise en œuvre des missions du PCAET** (suivi, communication, études, animations, ingénierie, etc.) qui lui ont été confiées dans le cadre du programme d'actions, en lieu et place de ses EPCI membres.

Prestations de service : Dans le prolongement des compétences et missions citées, le PETR est habilité à réaliser des prestations de service, au profit de ses communautés de communes membres ou des communes incluses dans son périmètre, qui souhaitent en bénéficier, pour répondre à des besoins d'ingénierie bien définis de type « **conseil en énergie partagé** ». Les bénéficiaires de ces prestations de service participent à leur financement.

Le PETR constitue le cadre de **contractualisation infrarégionale et infra-départementale** des politiques de développement d'aménagement et de solidarité des territoires. A ce titre, il peut porter et mettre en œuvre les différents dispositifs de contractualisation avec l'Etat, la Région, les Départements et l'Union Européenne (convention territoriale, Pays d'Art et d'Histoire, Convention pour la Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle ...).

Le PETR porte le **programme LEADER** à travers le **GAL des Terroirs du Lauragais** qui en assure le pilotage, l'animation et la gestion.



COMPETENCES ET ACTIONS

Urbanisme & Aménagement (SCoT)

L'application du SCoT : un travail partenarial

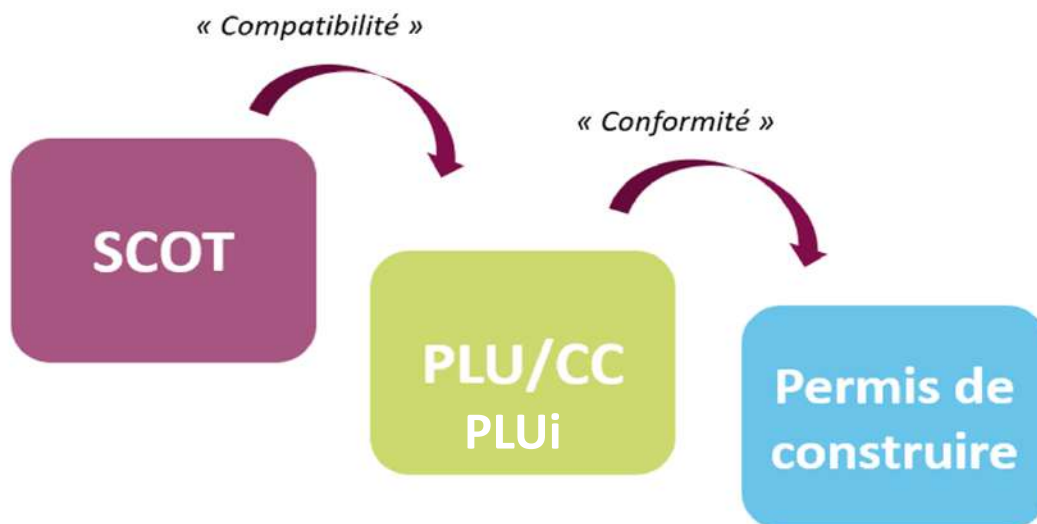
L'application du SCoT se fait à travers plusieurs niveaux :

- L'accompagnement des communes et EPCI dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme communaux et intercommunaux.

Elle s'appuie sur :

- un outil de suivi régulier visant notamment à préparer l'évaluation du SCoT.
- des réunions de travail avec les élus du territoire : via des conférences de maires ou commissions urbanisme.
- Des échanges réguliers avec les autres personnes publiques associées et notamment les DDT(M) et les CAUE des trois départements.

Ces instances et groupes de travail permettent d'avoir une **vision partagée des orientations du SCoT** et nous ont permis en 2021 de travailler sur les thématiques prioritaires pour le territoire telles que le développement économique, les énergies renouvelables ou encore l'actualité juridique (loi « Climat Résilience »).



Source : PETR du Pays Lauragais

L'application du SCoT : le travail « Inter-DDT » et « Inter-CAUE »

Le **travail de collaboration** avec les DDT(M) et les CAUE mis en place durant la révision du SCoT, a été poursuivi en 2021 lors de plusieurs réunions.

Ces réunions permettent :

- de se mettre d'accord sur de nombreux sujets en faisant le lien entre l'esprit du SCoT et l'application dans les PLU(i)
- de clarifier certains points techniques réglementaires (installations de panneaux photovoltaïques au sol, consommation foncière, etc.)
- d'apporter une réelle cohérence entre les attentes de l'Etat et celles du PETR lors des réunions PLU et PLUi
- de partager l'actualité du PETR et les directives nationales en cours (Zéro Artificialisation Nette, Petites Villes de Demain, etc.)
- d'ouvrir un dialogue pérenne et d'échanger régulièrement sur les projets du territoire

Le partenariat avec les CAUE fait d'ailleurs l'objet d'une convention.

L'application du SCOT : La commission urbanisme

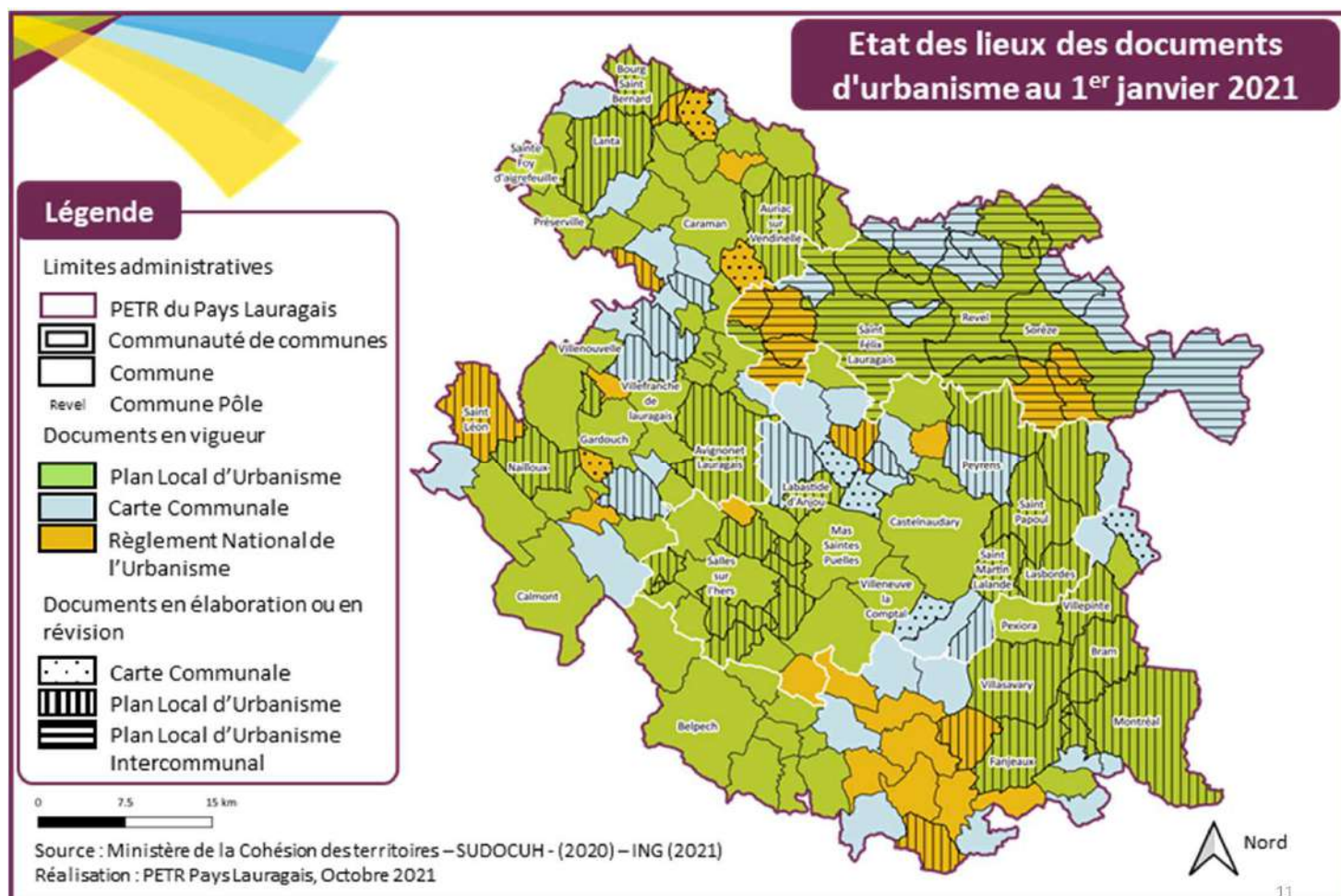


Co présidée par Guy BONDOUY & Michel FERRET

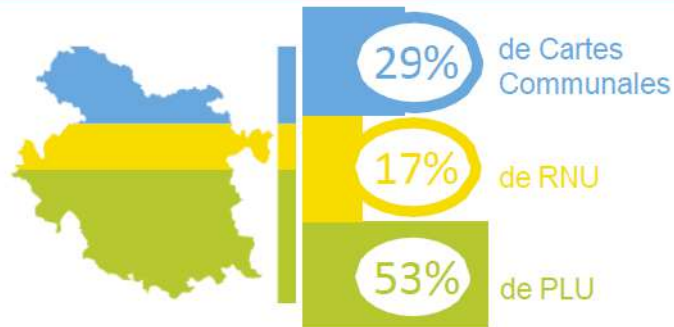
Accompagner les communes et intercommunalités dans le cadre de l'élaboration, de la modification ou de la révision de leurs documents d'urbanisme.

Cet accompagnement se caractérise par :

- Des **conseils réguliers** auprès des élus,
- Le **suivi des procédures d'urbanisme** (élaborations, révisions, modifications de Plans Locaux d'Urbanisme et Cartes Communales) tout au long de leur élaboration
- **Le suivi de projets partenariaux** en lien avec la planification :
 - Suivi de la mise en place du programme Action Cœur de Ville à Revel
 - L'accompagnement des programmes Petite Ville de Demain (Caraman et Villefranche de Lauragais)
- Les réunions de la Commission urbanisme : **11 documents d'urbanisme** ont été étudiés lors de **4 commissions urbanisme** en 2021 et une consultation par mail.
- Les réunions de commissions transversales urbanisme / transition énergétique : deux commissions transversales ont eu lieu en 2021 pour analyser les projets de développement d'énergies renouvelables du territoire, ainsi que pour partager l'expérience de la charte de développement EnR (énergies renouvelables) de la Communauté de communes Piège Lauragais Malepère.
- Le suivi des schémas de planification (schémas régionaux, départementaux, Natura 2000, SAGE, PNR, canal du Midi, PPRI, ...)
- Le suivi de **l'actualité** : loi « Climat résilience », SRADDET, etc.
- La participation à des groupes de travail supra-territoriaux : InterSCoT du Grand Bassin Toulousain, FédéSCoT, etc...

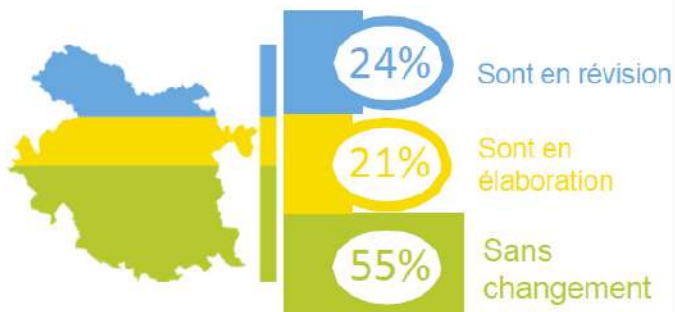


QUELS SONT LES DOCUMENTS D'URBANISME SUR LE TERRITOIRE DU PETR EN 2021 ?



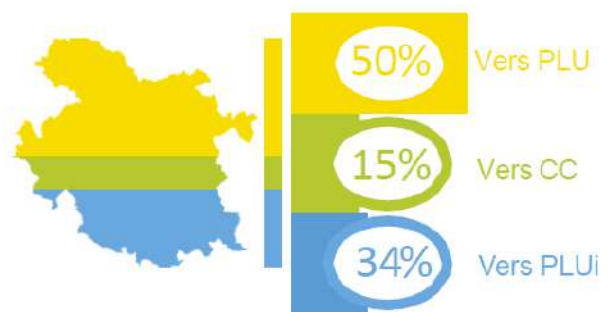
Soit 89 communes ont un PLU, 49 communes disposent d'une CC et 29 sont régies par le RNU.

Y A-T-IL DES PROCÉDURES ENGAGÉES POUR FAIRE EVOLUER LES DOCUMENTS D'URBANISME ?



75 communes modifient leur document d'urbanisme, 35 l'élaborent et 40 le révisent.

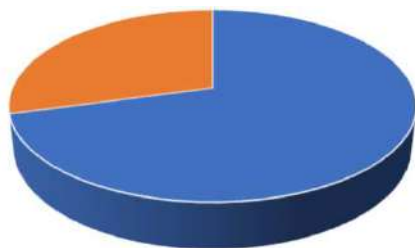
QUELS SONT LES DOCUMENTS D'URBANISME EN ÉLABORATION OU EN RÉVISION ?



Ces 75 communes auront un document d'urbanisme en accord avec la législation en vigueur (notamment la Loi Climat Résilience).

Source : SUDOCUH 2020

Niveau de compatibilité avec le SCoT des documents d'urbanisme élaborés ou révisés depuis le 12 novembre 2018



- Nombre de documents d'urbanisme révisés depuis l'approbation du SCoT compatibles avec les prescriptions du SCoT
- Nombre de documents d'urbanisme révisés depuis l'approbation du SCoT contenant des incompatibilités mineures, n'appelant pas un avis défavorable du bureau
- Nombre de documents d'urbanisme révisés depuis l'approbation du SCoT étant incompatibles avec le SCoT, appelant un avis défavorable du bureau

Basé sur les avis rendus en commission urbanisme du PETR entre novembre 2018 et décembre 2021

- Depuis l'approbation du SCoT en novembre 2018, la commission urbanisme a été amenée à donner un avis sur environ 60 évolutions ou élaborations de documents d'urbanisme.
- Sur l'ensemble des avis, seulement 12 comportent des réserves en lien principalement avec un nombre de logements trop important, un phasage d'ouverture à l'urbanisation insuffisant, un trop grand nombre de changements de destination, une densité trop faible, une densification des hameaux trop importante, un développement des zones d'activités incompatible avec les prescriptions du SCoT, et une manque de prise en compte des trames vertes et bleues.
- Il est à noter que dans la majorité des cas, l'accompagnement des documents d'urbanisme dès le début de la procédure permet de lever rapidement et efficacement les incompatibilités potentielles, et de donner majoritairement des avis favorables en commission urbanisme.

Le suivi de l'application du SCoT

L'application du SCoT se mesure tout au long de sa mise en œuvre pour préparer l'évaluation obligatoire six ans après l'approbation (prévue en 2024), mais également pour suivre au fur et à mesure les effets de ses prescriptions.

Pour cela, deux étapes fondamentales :

- La tenue d'un **outil de suivi** du SCoT, qui recense l'ensemble des indicateurs prévus au Document d'Orientation et d'Objectifs. La présentation d'un échantillon de données a été faite en commission urbanisme le 04 novembre 2021. Afin d'assurer la **transversalité** entre les différentes missions du PETR, l'outil de suivi du SCoT intègre également les indicateurs de suivi du **PCAET**.
- Elargissement de l'outil de suivi aux autres thématiques du projet de territoire : démographie, économie, culture, climat-air-énergie, etc.



Commission transversale urbanisme / transition Energétique du 23 novembre 2021



Commission urbanisme du 16 septembre 2021

L'outil de suivi par imagerie satellite MEOSS

MEOSS est une jeune entreprise qui a développé un outil dont le but est **d'établir et surtout de suivre l'occupation du sol** en proposant une approche qui mêle les bases de données nationales aux images satellites.

Le contrat qui a été signé en décembre 2021, va permettre au PETR de suivre avec précision **l'occupation du sol au sein de la tâche urbaine** et les **dents creuses**, selon les normes fixées par la loi Climat et résilience. **Subventionné à 48%** par les fonds LEADER, ces observations serviront de base pour le suivi du SCoT et du PCAET dont **certaines échéances arrivent dès 2022**.

L'outil de suivi MEOSS couvre la totalité du territoire du PETR et les indicateurs retenus sont **adaptés aux critères d'évaluation des PLU(i) et des Cartes Communales**. Les données qu'il fournira **pourront être mobilisées par toutes les communes** qui en feront la demande.



L'anticipation du bilan du SCoT

La mise en œuvre du SCoT et les récentes évolutions réglementaires ont amené les élus à acter l'anticipation du bilan du SCoT. Initialement prévu en 2024, le SCoT sera évalué dès 2022. Un accompagnement de Haute-Garonne Ingénierie a été sollicité en ce sens.

COMPETENCES ET ACTIONS

La Transition énergétique

En termes de transition énergétique (TE), le PETR est en charge :

- De l'élaboration du **Plan Climat Air Energie Territorial** à l'échelle du PETR
- De la réalisation de l'évaluation environnementale stratégique du PCAET
- Du **suivi du Plan Climat** et de la **mise en œuvre des missions du PCAET** qui lui **auront été confiées** dans le cadre du programme d'actions.
- Du service **Conseil en Energie Partagé (CEP)**

A noter que le PCAET est un outil de planification complémentaire au SCoT.

PCAET
adopté à
l'unanimité
en février
2020

LE PCAET
qu'est-ce que ça veut dire ?

C'est un **projet de territoire** qui a pour but d'**atténuer le changement climatique**, en maîtrisant les dépenses énergétiques et en développant les énergies renouvelables.

Le PCAET est un **outil au service du territoire**.

Il permet de coordonner et dynamiser les démarches pour **amener l'ensemble des acteurs locaux à s'engager dans la transition énergétique**.

POURQUOI ?

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) place **les collectivités territoriales au cœur de la transition énergétique**.

Notamment, à travers le PCAET, l'État confie aux collectivités de plus de 20000 habitants la **responsabilité de conduire cette transition et de mobiliser les acteurs locaux**.

Sur le Lauragais, les 4 communautés de communes membres du PETR ont délibéré en 2017 pour **transférer au PETR du Pays Lauragais la compétence pour élaborer le PCAET, réaliser l'évaluation environnementale stratégique du PCAET et pour mettre en œuvre les missions du PCAET qui lui auront été confiées** dans le cadre du programme d'actions (suivi, communication, études, animations, ingénierie, etc.).



OBJECTIF
double
ATTÉNUATION
+
ADAPTATION



La mise en œuvre du PCAET à toutes les échelles

Le Plan Climat se veut pourvu d'une stratégie commune et cohérente à l'échelle du territoire, mais également différenciée, à savoir que chaque intercommunalité contribue à la hauteur de sa part de responsabilité et de sa volonté. La finalité du projet du Plan Climat est de tendre vers un territoire à énergie positive (TEPOS) à horizon 2050, en cohérence avec la stratégie Régionale. Pour cela, le PETR et ses communautés de communes auront chacun leur rôle à jouer. Depuis son adoption en février 2020, chaque EPCI s'est emparé de son programme d'actions en le priorisant sur la durée du mandat.



L'articulation PETR/EPCI, des rôles complémentaires à chaque échelle

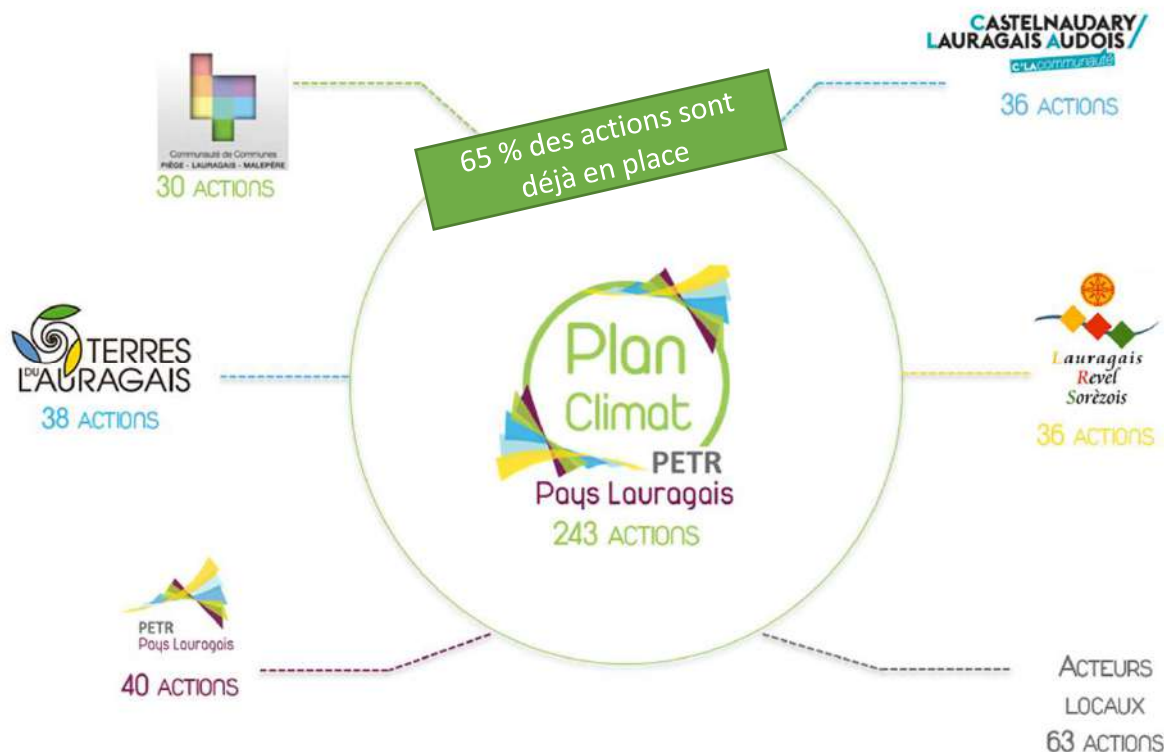


- ✓ La coordination du plan climat, de pilotage du suivi et l'évaluation
 - Mobilisation des acteurs et animation,
 - Actions collectives, formations, animation de réseau,
 - Démarche de suivi et d'évaluation globale du PCAET.
- ✓ Le portage d'actions dans les domaines relevant de ses compétences,
 - Articulation avec le SCoT et les documents d'urbanisme,
 - Eventuel déploiement d'outils et moyens à l'échelle du territoire de SCoT à la demande des intercommunalités,
 - Schémas et études à l'échelle du Lauragais (ex : Tourisme durable, circuits courts, schéma ENR, développement des tiers lieux, schéma co-voiturage, mobilité...).

Le rôle des EPCI sera notamment de :

- ✓ Porter des actions opérationnelles dans leur champs de compétence
- ✓ Participer à la mobilisation des acteurs sur leur territoire
- ✓ Mettre en œuvre leur système de pilotage
- ✓ Déployer le système de suivi et évaluation sur leur territoire

Au total, le Plan Climat du Lauragais comprend 243 actions portées par les collectivités et les acteurs locaux pour lutter contre le changement climatique.



La commission Transition énergétique



Co présidée par Brice ASENSIO & Jean-Marie PETIT

La transition énergétique et environnementale est aujourd'hui un sujet majeur des politiques publiques. Le PETR, toujours en complémentarité avec les autres partenaires publics, a renforcé ses actions dans ce domaine. La commission a ainsi travaillé sur les volets de la rénovation énergétique, de l'alimentation de proximité, ou encore de la mobilité, thématique qui a mobilisé l'ingénierie du PETR une bonne partie de l'année. La première démarche des nouveaux co-présidents a été de rencontrer les représentants de chaque intercommunalité et de faire le point sur leurs attentes respectives.

La mission transition énergétique, pilotée par la **Commission transition énergétique**, est accompagnée par le **GAL et son programme LEADER**.

Mobilité

Une étude pour mieux connaître les enjeux de déplacement sur le territoire

Au vu des enjeux croissants en matière de mobilité sur son territoire, et dans un contexte de prise de compétence Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) par la Région, le PETR du Pays Lauragais en partenariat avec ses quatre communautés de communes membres a engagé un diagnostic prospectif et concerté des mobilités sur son territoire. Les élus du PETR ont en effet souhaité accorder une importance particulière à la concertation afin d'identifier au mieux les besoins, les pratiques et les projets du territoire en matière de mobilités.



Durant les différentes phases de concertation, un important travail de communication réalisé par le PETR (affiches, kakemonos, encarts presse, kit de communication pour les communes, réseaux sociaux) et relayé par les territoires, a permis de mobiliser de nombreux acteurs :

- 1 352 réponses à l'enquête auprès des habitants soit 1,27 % de la population totale du PETR
- 83 réponses à l'enquête auprès des communes soit environ 50%
- 32 réponses à l'enquête menée auprès des employeurs de plus de 50 salariés sur 70 établissements interrogés
- 35 participants aux ateliers participatifs menés auprès des acteurs de la société civile
- 12 entretiens semi-directifs avec la Région et les 11 principales communes pôles
- Des ateliers participatifs à destination des habitants déclinés dans chaque communauté de communes.

La restitution des résultats est en cours auprès des élus communautaires du territoires de chaque EPCI du territoire. Les employeurs et habitants bénéficieront également d'un retour sur les résultats de l'étude durant le premier semestre 2022.



Atelier mobilité à Castelnaudary le 17 mai 2021



Atelier mobilité à Revel le 20 mai 2021



Atelier mobilité à Villefranche de Lauragais le 21 mai 2021



Atelier mobilité à Fanjeaux le 25 mai 2021

Inciter au changement de pratiques du tout voiture et promouvoir les mobilités douces : préparation de la mise au prêt de Vélos à Assistance Electrique (VAE) auprès des habitants

Dès 2019, le PETR du Pays Lauragais a acquis et mis à disposition des 4 EPCI de son territoire 5 Vélos à Assistance Electrique. L'objectif était de promouvoir cet outil permettant d'intégrer plus facilement la mobilité active dans les déplacements professionnels.

Fin 2021, 18 nouveaux VAE ont été commandés afin de poursuivre cette sensibilisation, cette fois auprès du grand public de manière concertée avec chaque communauté de communes, en s'appuyant sur les associations locales préidentifiées (Ailes, La Landelle, La Roue qui tourne, notamment...). Dès la fin du premier semestre 2022, ces vélos seront ainsi répartis sur les territoires des 4 EPCI, pour être prêtés gratuitement aux habitants volontaires le souhaitant. Cette expérimentation en cours de déploiement est soutenue par la Région et le LEADER; Elle a également vocation à impulser une dynamique dévolution des politiques publiques sur le territoire. L'étude a montré une importante appétence de la population autour du sujet de la mobilité douce. De nombreux freins restent à lever, notamment concernant la sécurité (stationnement et pistes cyclables), mais également sur la continuité des cheminements et leur connexion aux espaces multimodaux. Les habitants et citoyens travaillant sur le territoire pourront expérimenter concrètement le Vélo à Assistance Electrique (VAE) pour l'intégrer à leurs déplacements quotidiens, en lieu et place de leur voiture.

/ Energies renouvelables

Présentation de la charte EnR développée sur la Communauté de communes Piège Lauragais Malepère aux commissions de travail du PETR

Le 23 novembre 2021, le retour d'expérience de l'élaboration de la charte de développement des projets de production d'énergies renouvelables développée au sein de la CC Piège Lauragais Malepère (CCPLM) a été présenté aux membres des commissions Transition Energétique et Urbanisme du PETR.

L'enjeu de l'existence d'une telle charte est de rendre plus transparents et mieux maîtriser les processus d'installation et de développement des sites de production d'énergies renouvelables. Face à un sujet très technique, la CCPLM a en effet souhaité donner plus de visibilité et de clarté sur ces projets, aux citoyens, élus, partenaires et porteurs de projets. Une telle charte permet ainsi de mieux protéger la qualité des paysages, les intérêts de la population et des collectivités et assurer ainsi un développement serein des projets.

L'élaboration du contenu de la charte passe par une phase importante de montée en compétence d'élus référents, mais aussi le développement d'une culture générale sur la question pour un public plus large d'élus et d'acteurs locaux. Cette phase donne ensuite lieu au développement concerté du contenu de la charte qui guidera pas la suite les processus de développement des énergies renouvelables. Une association large de nombreux partenaires publics (DDTM, Chambre d'agriculture...) a permis d'aboutir à un document collégial et d'autant plus efficace pour son respect. Cette charte s'intègre dans l'enjeu du PCAET : soutenir des « projets choisis, maîtrisés et acceptés, sans consommer d'espace agricole » et d'en tirer une stratégie commune à intégrer dans le futur SCOT.

Les membres des commissions se sont montrés très intéressés par les enjeux à construire un tel document et par la perspective d'élargir cette méthodologie à l'ensemble du territoire du PETR.

Actions partenariales avec les Chambres des Métiers et de l'Artisanat

Eco-Défis



Eco-Défi est un dispositif des Chambres des métiers et de l'artisanat de l'Aude, de la Haute-Garonne et du Tarn d'accompagnement des artisans et commerçants dans une démarche de développement durable grâce à la réalisation de défis dans l'entreprise sur différents thèmes : eau, énergies, déchets, développement local. Les lauréats bénéficient d'une communication particulière, relayée par le biais des divers réseaux du Pays et des CMA. Le label "Eco Défis" est délivré lors d'une cérémonie en présence des élus, et des entreprises déjà labélisées.

Le PETR, appuyé par le **GAL** est partenaire technique et financier de ce dispositif.

En 2021, 11 nouvelles entreprises ont été labélisées et 3 artisans ont consolidé leurs engagements dans l'opération portant le nombre total d'entreprises labélisées ECO – DEFIS en Pays Lauragais à 28.



Remise des prix Eco-Défis le 29 novembre 2021 à Villefranche-de-Lauragais

AREO : Artisans de la Rénovation Energétique en Occitanie



Action portée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat 31, le dispositif AREO vise à accompagner les entreprises de la construction et la rénovation dans l'obtention du label RGE nécessaire aux aides publiques de la rénovation. Le PETR est partenaire du dispositif et finance celui-ci à travers les fonds européens **LEADER**. Dans ce cadre, une réunion d'information avec les artisans du territoire sur les actualités de la rénovation énergétique des bâtiments était programmée pour le 16 novembre 2021. Cette événement a été annulé, faute de participants.

Service Public Intégré de Rénovation Energétique de l'Habitat (SPIRE)

En 2021, les Espaces Info Energie sont devenus les Guichets Uniques de la Rénovation Energétiques.

Jusque là financé par l'ADEME, ce service est désormais financé par la Région Occitanie et l'Agence Régionale Energie Climat (AREC) Occitanie.

Suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de 2020, ce service est désormais porté sur le territoire du PETR par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, le CAUE de l'Aude, et le Conseil Départemental du Tarn.

Le PETR a été associé à la mise en place de ces Guichets Uniques en tant que partenaire pour assurer son rôle de relais d'information et porter des actions de sensibilisation et communication auprès du grand public. Des réunions de coordination ont eu lieu en 2021 pour mettre en œuvre le programme d'actions sur le territoire du PETR.

Le conseil en Energie Partagé (CEP)

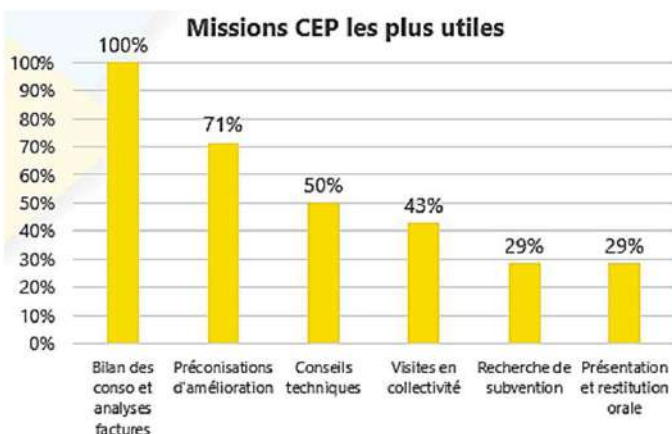
Selon l'ADEME, les actions mises en œuvre par l'agent CEP, permettent en moyenne de faire économiser 3€/habitant/an, aux communes adhérentes. Grâce à la mutualisation d'un technicien, le service a pour but d'assurer une optimisation de l'utilisation de l'énergie sur leurs patrimoines et équipements. Il permet de suivre les consommations, d'accompagner la conception et la planification de programmes d'actions d'économies. Mais aussi d'informer, de sensibiliser, de favoriser la montée en compétence sur la thématique « énergie » aux profits des élus, agents, gestionnaires et utilisateurs du patrimoine communal. Il est également l'un des liens vers la transition énergétique que mène notre territoire, et l'ensemble de ses acteurs.



Durant le premier semestre 2021, le service s'est concentré sur la clôture des dernières visites patrimoine bâti des communes et la récupération des factures, afin de terminer la réalisation des bilans et rapports qui restaient à remettre, pour finaliser le programme 2018-2021.



A l'issue de ces 3 premières années, une enquête de satisfaction a été réalisée auprès des communes suivies, afin de recueillir leur retour sur le service, et de préparer le nouveau programme 2021-2023. Il en ressort que le service CEP a été globalement apprécié et utile. Il a donc été décidé en Bureau syndical du PETR, de prolonger le service CEP, au-delà des 3 ans.



Une plaquette a été transmise aux communes du PETR du Pays Lauragais. Elle présente les missions du Conseiller en Energie Partagé. Elle détaille également l'articulation de la prise en charge selon les différents territoires. Le service CEP porté par le PETR est proposé aux Communes Haut-Garonnaises et Tarnaises, et pour les communes Audoises, le CEP est porté par le Syndicat Audois d'énergie & du numérique.

Concernant le programme CEP porté par le PETR, pour cette nouvelle période 2021-2023, l'accent sera mis sur l'accompagnement.

Pour faciliter celui-ci grâce à la multiplication d'interactions entre les différents acteurs, une convention a été préparée fin 2021, avec le SDEHG. Elle viendra en complément de celle déjà signée avec le SYADEN.



C'est un total de **12 communes** qui ont souhaité profiter de cette opportunité d'accompagnement, avec **4 renouvellements** et **8 nouvelles adhésions**, sur le programme 2021-2023, accompagné par l'ADEME et le **LEADER**.

COMPETENCES ET ACTIONS

Missions de développement

La commission tourisme



Co présidée par Martine MARECHAL & Estelle VILESPY

Mise en place en 2011 à partir du réseau des Offices de Tourisme, accompagnée par le **GAL**, la commission tourisme permet de coconstruire les actions en collaboration avec les partenaires qualifiés sur le territoire. Elle répond à deux objectifs :

- Développer l'offre de produits touristiques et promouvoir le Pays Lauragais.
- Développer un tourisme de pleine nature éco responsable

En 2021, le PETR du Pays Lauragais a engagé une réflexion sur l'évolution de la stratégie touristique en lien avec l'élaboration de son projet de territoire et le nouveau programme LEADER. Dans ce cadre, le PETR a souhaité concerter les Offices de Tourisme du territoire afin de connaître leurs projets et identifier ensemble la stratégie de développement touristique à l'échelle du territoire mais également de préciser les actions et projets qui pourraient être accompagnés.

Suite à ces rencontres, 4 thématiques partagées à l'échelle du Pays Lauragais ont été identifiées. Ces thématiques donneront lieu à des groupes de travail sur l'année 2022.



En parallèle de ces réflexions, la commission tourisme a continué à déployer un certains nombres d'actions déjà engagées.

Etude des dossiers Tourisme appelant des fonds LEADER

- Communauté de communes Piège Lauragais Malepère :
 - Aménagement des sentiers de randonnées (Phase 2 et 3)
 - Etude halte de repos
- Association SNGL : Aménagement d'une base multisports à la Ganguise
- Communauté de communes Lauragais Revel Sorèzois : Aménagement des sentiers de randonnée
- Moulin du Vivier : Mise en tourisme / gîte (phase 3)
- Comité Régional du Tourisme : Film de promotion du canal du Midi
- PETR : Tourisme 2021
- Bistrot de Pays de Roumens
- Bistrot de Pays de Montégut



Visite du Moulin du Vivier – 29 juin 2020

Les actions menées en 2021

Le CANALATHLON : un événement phare en Lauragais

La troisième édition du Canalathlon en Lauragais a connu un beau succès dimanche 17 octobre 2021. Plus de 100 équipes se sont élancées sur un parcours sportif au cœur des collines cathares. Le village d'arrivée gratuit et ouvert à tous à Bram au château de Lordat a accueilli dès 10h avec au programme : marché de producteurs et artisans locaux, photomaton, concert, animations et jeux pour enfants, chasse aux trésors dans Bram et expositions.



Village d'arrivée au Château de Lordat à Bram lors du Canalathlon



Banda « Los Balents dels Dimecres » accompagnée des élèves de l'école des arts de CCPLM



Equipe gagnante du concours du meilleur déguisement



Arrivée des équipes en canoës

Participation record au Canalathlon !

Cette année les inscriptions à la course se sont intensifiées, l'événement affiché complet déjà quelques semaines avant la date limite d'inscription. Cet événement est le fruit d'une coopération inter-GAL et est organisé en partenariat avec les membres des Offices de tourisme du territoire et les élus locaux.



Meilleure publication sur la page
Facebook Canalathlon en 2021

14 juillet 2021 à 10:00

12 854
Personnes touchées

1 563
Interactions avec la publica

299
Réactions

111
Commentaires

145
Partages

Actions en direction des prestataires touristiques

Le réseau « Bistrot de Pays »

Depuis 2019 le PETR du Pays développe le réseau « Bistrot de Pays » en Lauragais en partenariat avec la Fédération Nationale des bistrots de Pays.

En 2020 avait eu lieu l'inauguration des trois premiers bistrots :

- Mont relais Gaillard, à Montgaillard Lauragais
- Le Cyrano, à Durfort (a quitté le réseau fin 2020)
- Le Relais de Riquet au Ségala à Labastide d'Anjou.



En plus des inaugurations, des actions de communication ainsi que le développement de l'offre « Rando bistrot » et d'un vin « Bistrot de Pays » ont pu être mise en place.

En 2021: ateliers, actions de communication et nouvelles labélisations

- Les deux bistrots labellisés ainsi que les bistrots en cours de labélisation ont pu bénéficier d'un atelier « Préparer la réouverture de son bistrot après plusieurs mois de fermeture » le 12 mai 2021
- Un encart en une de la Voix du Midi a été publié pour la réouverture des bistrots le jeudi 27 mai 2021

Suite aux pré-audits effectués en interne et à l'audit d'agrément, deux nouveaux bistrots ont obtenu la double labélisation « Bistrot de Pays » et « Qualité tourisme ». Il s'agit des bistrots La Source à Caignac et La Source aux Cammazes. L'inauguration de ces bistrots est programmée pour le printemps 2022.



Bandeau de Une publiée dans la Voix du Midi le 27 mai 2021

Finalisation de la photothèque

Le travail engagé sur 2020 s'est poursuivi et a été finalisé sur 2021. Reportages photos réalisés essentiellement sur les communautés de communes Castelnadaury Lauragais Audois et Lauragais Revel Sorezois. Toute l'enveloppe allouée a été consommée.

Bourse d'échanges du Pays Lauragais

La bourse d'échanges de documentation touristique du Pays Lauragais a eu lieu le 27 mai 2021 dans la Halle centrale de Villefranche-de-Lauragais dans le respect des gestes barrières. Au total 40 prestataires étaient présents (sur 52 inscrits). 1600 carnets gourmands et 1050 guides du routards ont été distribués.



Bourse d'échange du Pays Lauragais le 27 mai 2021

Actions de coopérations

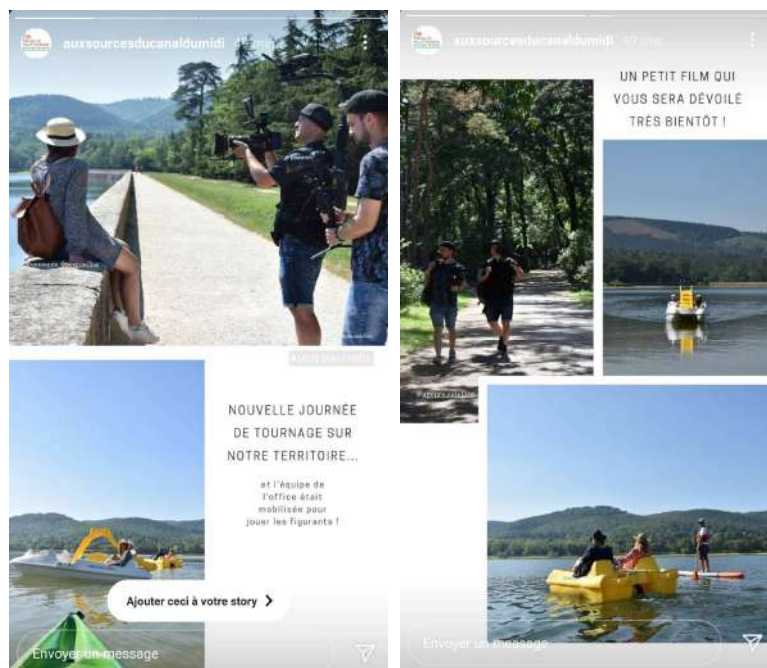
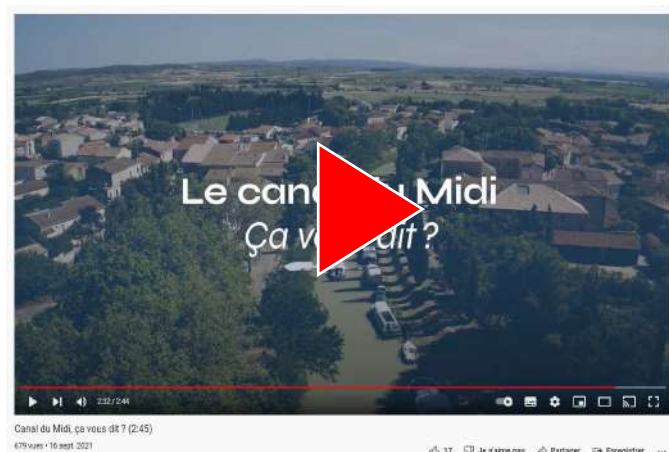
La brochure canal du Midi Ligne de Vies

Rédition de 5 000 exemplaires actualisés des «Canal du Midi Ligne de vies» en fin d'année 2021. Distribution sur le territoire programmée via les Offices de Tourisme en 2022.



Film de promotion « le Canal du Midi ça vous dit ? »

Dans le cadre de la coopération inter-GAL, financement et implication de l'équipe du PETR dans la réalisation d'un film de promotion sur le canal du Midi.



Tournage à Saint Ferréol le 15/06/21

Présence au lancement de la marque Canal du Midi

Présence du PETR du Pays Lauragais au lancement de la marque Canal du Midi. Organisé par les membres de l'Entente le 08 juillet 2021, Cale de Radoub à Toulouse.



Lancement de la marque canal du Midi – 08/07/21

COMPETENCES ET ACTIONS

Missions de développement

La commission culture & patrimoine



Co présidée par Jean-Clément CASSAN & Serge SERRANO

En 2021, la pandémie de Covid a eu un impact fort sur les projets de la commission, obligeant à reporter des actions, parfois à plusieurs reprises. Malgré cela, un nombre non négligeable de projets ont pu avoir lieu suivant les 3 axes de développement de la mission :

- 1 Promouvoir et développer l'offre culturelle
- 2 Structurer la création, la diffusion et le développement des pratiques amateurs
- 3 Co-construire la valorisation du patrimoine

Ces trois axes font écho aux 3 groupes de travail et de concertation composés d'acteurs culturels publics et privés du territoire. Réunis en fonction de l'état d'avancement des projets, ces groupes permettent de mettre en réseau et structurer la « filière », ils sont un lieu d'échange de conseils et de bonnes pratiques et permettent et apportent une expertise ponctuelle sur les projets. Avec la mise en place du Conseil de Développement, certains membres des groupes déjà constitués intègrent ce nouvel organe de concertation.

La mission Développement culturel est pilotée par la **Commission culture** et accompagnée par le **GAL et son programme LEADER**. En 2021, la Commission culture s'est réunie 4 fois.

Axe 1 : Communication culturelle

Sur cette thématique, le groupe de travail et de concertation qui accompagne la mission s'est réuni le 29 juin 2021.

Site web et supports de communication numériques

Le site www.lauragais-culture.fr continue d'être abondé en contenu, contacts et événements culturels. Ce site reste la « **porte d'entrée numérique** » pour la culture en Pays Lauragais.

Il compte aujourd'hui une **soixantaine d'utilisateurs** et recense une **quarantaine d'acteurs culturels**.



Questionnaire culture

Construit en 2020, ce questionnaire a été lancé et ses réponses analysées en 2021. Pour rappel, il devait servir à : connaître les besoins et les attentes des acteurs culturels publics et privés et identifier les manques sur le territoire en matière de matériels, d'équipements, de formations.

Ce qu'il faut en retenir :

Des collectivités présentant des équipements mais globalement sous-dotés en termes de matériels et avec des disparités fortes d'exploitation ; une part importante d'entre-elles se disent prêtes à s'engager dans la mutualisation d'espaces et/ou d'équipements.

Des acteurs culturels privés peu structurés mais souhaitant échanger conseils et bonnes pratiques et recevoir des formations ; certains sont prêts à se regrouper pour co-porter une ingénierie administrative et financière.

Ces résultats vont abonder la réflexion en cours pour le Projet de Territoire et la future candidature LEADER.



Forum culturel

Le groupe de travail a relancé l'idée (déjà proposée lors d'une concertation en 2018-2020) de proposer un temps de rencontre et d'échange pour permettre une meilleure interconnaissance des acteurs culturels et la bonne connaissance des projets et dispositifs d'aide à l'œuvre sur le territoire.

Le Conseil de Développement du PETR réfléchit à une proposition pour 2022.

Axe 2. Soutien à la création, la diffusion et au développement des pratiques amateurs

Sur cet axe, le groupe de travail et de concertation qui accompagne la mission a pu se réunir une fois en 2021.

Dans le cadre de la **Convention pour la Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle**¹, le PETR du Pays Lauragais propose des parcours de sensibilisation et médiation artistique gratuits à destination des habitants du territoire, en particulier des jeunes : les « **Parcours de Rayonnement Culturel** ».

Proposé en concertation avec les lieux de diffusion du territoire, ce dispositif vise à profiter de la venue d'équipes artistiques en Lauragais, pour prolonger leur travail en faisant rayonner leurs univers créatifs par le biais d'actions d'Education Artistique et Culturelle (EAC). Cela se traduit par un programme d'interventions dédié aux 3-18 ans sur et hors du temps scolaire et décliné dans chacune des 4 communautés de communes membres du PETR : des temps de rencontre avec des œuvres et des lieux, des temps de pratiques artistiques encadrés par des professionnels, et plus globalement l'acquisition de connaissances en lien avec la discipline proposée.



Pour l'année 2021, le PETR a proposé ce programme en partenariat avec quatre équipes artistiques bien connues en Lauragais :

Le chœur Les Eléments de Joël Suhubiette, autour de son spectacle pour et par le jeune public « Rosa-Lune et les loups », écrit par Hervé Suhubiette (en lien avec la Cité de Sorèze)

La compagnie Idéal Cinéma de Laurent Soffiati, à partir de sa création « Sur les chemins noirs » d'après S. Tesson (en lien avec le Théâtre des Trois Ponts de Castelnaudary)

Le Graph d'Eric Sinatora a proposé un atelier photo

La Trame, association toulousaine d'éducation à l'image a travaillé sur une action photo et vidéo



Atelier Idéal Cinéma de Laurent Soffiati à Revel en mars 2021



Atelier Idéal Cinéma de Laurent Soffiati à Nailloux novembre 2021

Mis en place à titre expérimental pour l'année 2021, malgré les difficultés liées à l'évolution constante de la réglementation dans le contexte incertain du Covid, le projet « Parcours de rayonnement culturel » se poursuivra en 2022, sous la forme d'un Appel A Projets.

¹ La Convention pour la Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle (CGEAC) est un document cadre signé par le PETR, ses EPCI membres et l'Etat (principalement les min. de l'Education Nationale et de la Culture). Il vise à repérer, promouvoir et financer des projets d'EAC sur le territoire pour diversifier au maximum les publics, en particulier les jeunes, afin que 100 % des 3-18 ans bénéficient d'une action d'EAC d'ici 2022.

Axe 3 : Patrimoine

Le groupe de travail associé à cette thématique n'a pas pu être réuni en 2021.

Dans le cadre de la réflexion en cours pour le Projet de Territoire et la future candidature LEADER, le travail a surtout consisté à replacer l'obtention du label Pays d'Art et d'Histoire (PAH) dans la stratégie culture du PETR afin que les élus puissent prendre une décision sur la pérennisation de ce projet.

Un groupe d'élus à la culture et au tourisme chargés d'étudier et de débattre de cette question a donc été constitué et s'est réuni deux fois au cours de l'année.

Un audit de 4 PAH d'Occitanie a été réalisé pour donner aux élus une vision plus opérationnelle de ce qu'est un Pays d'Art et d'Histoire. Un eductour a également été préparé, pour constater sur place la plus-value d'un tel projet (prévu pour début 2022) et réfléchir à des exemples d'actions transposables en Lauragais.

Les autres projets

Outre ces 3 grands axes stratégiques de travail pour le territoire, la mission développement culturel, en lien avec le **GAL**, a assuré un important travail d'animation territoriale, de mise en réseau des acteurs, et d'appui à l'émergence de projets.

A travers cette mission, le PETR propose, conseille, construit et suit des projets de développement culturel pour le compte et en partenariat avec les EPCI, ses partenaires privilégiés, quel que soit leur degré de prise de compétence. Il est aussi amené à proposer son expertise auprès des communes ou des établissements culturels (qu'ils soient publics ou privés) lorsqu'ils sont porteurs de projet structurants à son échelle.

Citons par exemple :

- Réflexion pour une approche coordonnée autour du dispositif Micro-Folie
- Projet culturel concerté de la commune de Villefranche-de-Lauragais



Atelier Idéal Cinéma de Laurent Soffiati à Bram en juin 2021

COMPETENCES ET ACTIONS

Contractualisation – Projet de territoire



Co présidée par Sophie ADROIT & Nathalie NACCACHE

2 COPIL ont eu lieu en 2021 : le 06 mai et le 15 novembre. La contractualisation s'inscrit dans le cadre du projet de territoire. Le PETR porte les contractualisations suivantes avec ses partenaires :

/ La Région

Un Contrat Territorial Occitanie est en cours (2018-2021) avec la volonté de continuer sur ce format lors de la prochaine contractualisation 2022-2027. Ce contrat comprend les dispositifs **Bourg centre et dotation expérimentation innovation**. **Rappel des thématiques expérimentation-innovation sur le Lauragais :**

➤ Accompagner les projets éco-responsables autour du Canal du Midi
➤ Faire du Lauragais un Territoire à Energie Positive en favorisant de nouvelles formes de mobilité et une économie locale respectueuse de l'environnement.

- Une réunion avec les représentants de la Région ont permis de :
 - Dresser un rapide bilan des 6 ans de contractualisations
 - Echanger autour des difficultés, intérêts du contrat, et notamment de la dotation expérimentation
 - D'envisager les pistes d'améliorations
- Souhait de maintenir les échanges avec l'ensemble des partenaires autour de la table (Départements, Région et Préfectures) pour assurer une vision globale des dossiers et une cohérence territoriale.

EN 2021

Le 26 mars 2021, le PETR a reçu Florence Brutus, vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire de la Région.

Le 15 novembre 2021, présence des nouveaux élus représentant la Région sur le territoire : Laurent Chérubin et Claudie Faucon Méjean.

/ L'Etat

- Le contrat de ruralité avec l'Etat (porté par le PETR sur l'ensemble du périmètre) a pris fin en décembre 2020. Il a laissé place à une nouvelle contractualisation : **le Contrat de Relance et de Transition Ecologique**. Le Pays Lauragais compte désormais 2 CRTE, dont un porté par le PETR (sur le périmètre interdépartemental des CCTDL et CCLRS). Après la signature d'un premier contrat d'intention par le territoire en juin 2021, c'est la rédaction du CRTE qui a permis d'aboutir à sa signature en décembre 2021.
- Le PETR est partenaire de **Cœur de Ville et petites villes de demain** sur la partie haut-garonnaise du territoire, deux dispositifs nationaux.
 - PETITES VILLES DE DEMAIN : 4 communes du Pays Lauragais ont été lauréates de ce dispositif en fin d'année 2020 (Bram / Castelnaudary / Caraman / Villefranche-de-Lauragais) en partenariat avec leurs intercommunalités.
 - CŒUR DE VILLE : Revel (depuis septembre 2018).

Convention pour la Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle (DRAC) 2020-2023

Dans le cadre de la CGEAC, le PETR a animé 1 CoTech (23/11/21) et 1 CoPil (14/12/21) en 2021 permettant notamment de partager avec les partenaires : les informations et suivi des dossiers de demande d'aide pour des projets artistiques et culturelles sur le territoire ; aide de la Drac pour les projets "Parcours de rayonnement culturel" portés par le PETR (20 000 €). Parcours de rayonnement culturel 2021 : 3 à 4 projets d'EAC répartis dans chacun des EPCI et pilotés par le PETR en partenariat avec la compagnie Idéal Cinéma (théâtre), le chœur Les Eléments (chant choral-musique), Le Graph (photo), La Trame (vidéo et photo). Au bénéfice des enfants et jeunes du territoire sur ou hors du temps scolaire : 259 jeunes de 3-18 ans au total (contexte Covid)

/ L'Europe

Programme LEADER 2014-2021

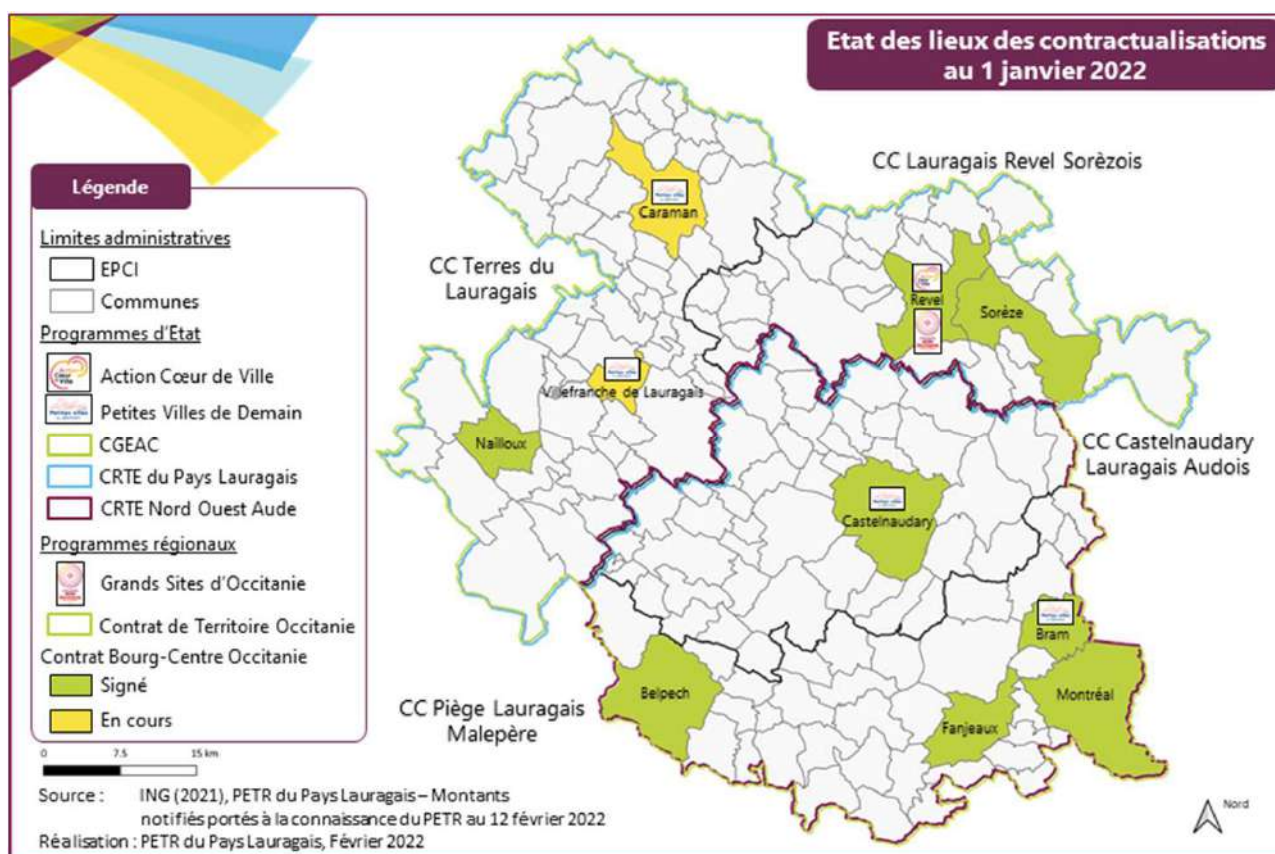
Cf partie **GAL**

AVANTAGES DE LA CONTRACTUALISATION A L'ECHELLE DU PETR

La contractualisation à cette échelle permet :

- une cohérence globale des actions et missions du PETR sur l'ensemble du territoire (planification, développement territorial et outils financiers réunis au sein d'une même structure),
- une vision globale des projets publics et privés s'inscrivant dans la stratégie du PETR/GAL (Elaboration d'une maquette annuelle des projets rentrant dans la stratégie du territoire sur la base des priorités des EPCI),
- un effet levier sur les financements à 2 niveaux :
 - **LEADER** : une enveloppe attribuée au territoire et gérée par le **GAL des Terroirs Lauragais**
 - **Région et Etat** : des enveloppes gérées par les partenaires, échanges techniques favorisant le financement des projets identifiés par le PETR.

Le Pays assure l'animation des Comités Techniques, Comités de pilotage communs aux 3 Départements, élabore une maquette commune (2 contrats) sur la base des projets priorisés par les EPCI, mène des échanges préalables avec les différents co-financeurs pour optimiser les financements...



Demande croissante et sollicitations de plus en plus importantes des Communes envers le PETR, repéré comme source d'ingénierie financière et de projets.

A noter : Les porteurs de projets (publics ou privés) doivent déposer leurs dossiers directement auprès des financeurs concernés. L'ingénierie de projet du PETR, reste limitée pour les dossiers non éligibles au LEADER et s'inscrit en complémentarité avec les autres ingénieries existantes, notamment celles déployées par les Départements .

CPER (Contrat Plan Etat Région) 2021-2027

Le PETR, à nouveau sollicité, a transmis ses contributions au projet de CPER argumentée d'enjeux partagés sur notre territoire, en 2021, venant compléter celles de 2020.

Projet de territoire :

Les élus du PETR ont souhaité laisser le temps à chaque communauté de communes de travailler sur leur propre projet de territoire avant d'engager l'actualisation du projet à l'échelle du PETR pour une meilleure subsidiarité des missions. L'actualisation du projet est toujours en cours, s'alimentant des réflexions des commissions de travail thématiques du PETR et devrait s'achever fin 2022.

COMPETENCES ET ACTIONS

GAL des Terroirs du Lauragais



Présidé par Philippe GREFFIER

Rappel du contexte de la programmation LEADER portée par le GAL des Terroirs du Lauragais

La stratégie 2014-2021 : « **Bien vivre et bien accueillir en Lauragais** » autour des axes prioritaires suivants :

- Développement d'un tourisme de pleine nature éco responsable et promotion touristique du Lauragais
- Structuration et développement de l'offre culturelle : vers un projet culturel de territoire et un PAH
- Soutien à l'économie locale, à l'expérimentation et à l'innovation
- Maintenir et développer les services à la population
- Coopérations entre territoires

Les missions d'accompagnement de l'équipe du GAL:

- Mettre en œuvre et animer la stratégie de développement local du territoire
- Apporter un appui aux porteurs de projets et à l'émergence de démarches collectives
- Elaborer les plans de financement (Ingénierie financière)
- Assurer le suivi administratif des dossiers jusqu'à leur paiement



Une période transitoire, pour faire le lien avec la prochaine programmation

- La fin de la programmation 2014-2021 est repoussée au 31 décembre 2022
- Le dernier comité de programmation pour les dossiers sera mené en décembre 2022
- La possibilité pour le GAL offerte par la Région de solliciter une enveloppe complémentaire pour cette période

L'enveloppe LEADER, réabondée en 2021 pour la période transitoire 2021/2022

La programmation 2014-2021 est la 2ème programmation sur le Lauragais via le GAL des Terroirs du Lauragais et son enveloppe dédiée est de 3 750 000 € (2 800 000 € + 950 000 € complémentaires obtenus en 2018)

En 2021, une enveloppe de transition a été attribuée par la REGION à partir d'une demande complémentaire du GAL. Le montant de cette nouvelle enveloppe est de 794 864 € à ajouter à l'enveloppe initiale, soit une enveloppe globale de **4 544 864 €** pour le Pays Lauragais.



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales



L'action du Groupe d'Action Local « Terroirs du Lauragais » en 2021

Gouvernance 2021 :

3 comités de programmation mis en place en 2021 : 26 mai, 28 septembre et 7 décembre 2021.

Etat d'avancement de la programmation des dossiers en 2021

107 dossiers en portefeuille comprenant les dossiers identifiés pour l'enveloppe complémentaire

- 22 dossiers sollicitant 893 798.71€ de LEADER ont été votés en 2021 d'où un total de 88 dossiers engagés, représentant 78 % de l'enveloppe totale (comprenant l'enveloppe complémentaire)
- 19 dossiers en cours de constitution ou enregistrés à finaliser en 2022 soit 22% de l'enveloppe.

3 dossiers ont été mis en liste d'attente pour compléter la programmation s'il reste des crédits sur l'enveloppe.

Avancement du paiement des dossiers en 2021 :

Sur les 88 dossiers votés :

- **51 dossiers ont été envoyés au service instructeur**
- **20 ont été payés en totalité**
- **31 sont en attente de paiement.**
 - **18 d'entre eux ont reçu un acompte de 80% via le Pass avance de la REGION Occitanie**



Retrait des plafonds des fiches actions

Pour consommer les crédits alloués, la Région propose de supprimer l'ensemble des plafonds d'intervention LEADER.

Dans ce cadre, le GAL des Terroirs Lauragais a procédé en 2021 aux modifications suivantes :

- Fiche action 1 (développement du tourisme de pleine nature) et 3 (développement culturel) : Retrait du plafond de montant de subvention
- Fiche action 4 (soutenir la diversification de l'emploi local et l'innovation) : passage du plafond de 100 000 € à 120 000€

Evaluation du programme LEADER à l'échelle de la REGION et du GAL

Une évaluation Régionale est en cours avec un bureau d'étude.

A l'échelle du GAL, une évaluation quantitative et qualitative est actuellement en cours en interne avec des questionnaires transmis aux membres du comité de programmation, aux présidents d'intercommunalités et aux porteurs de projet.



Future candidature et calendrier d'élaboration

En prévision du dépôt de la candidature auprès de la REGION sur le premier semestre 2022, un travail d'élaboration des futurs axes stratégiques a été mené et proposé au comité de programmation de décembre.

Dans ce cadre, 3 axes ont été identifiés :

Axe 1 : soutenir le développement de l'économie présentielle tout en améliorant le cadre de vie (emploi local)

dans lequel seraient inclus le tourisme de pleine nature, l'offre culturelle, l'offre de service et le soutien aux manifestations culturelles, touristiques et sportives.

Axe 2 : développer et soutenir la transition écologique et énergétique du territoire comprenant l'action en faveur d'une mobilité alternative et durable, la relocalisation de l'alimentation et le soutien à la diversification de l'emploi local et l'innovation énergétique, écologique et sociale.

Un axe transversal : Animer, faire émerger des projets, coopérer

dans lequel on trouverait la coopération territoriale et l'animation, la gestion et le fonctionnement du GAL

En complément, il a été proposé de travailler à la valorisation de la démocratie participative ou participation citoyenne, en lien notamment avec les opérations d'animation du territoire. Exemples de pistes :

- Augmenter le plafond pour les projets avec une large concertation (ex : tiers lieu culturel)
- Soutenir les « Manifestations » (sportives, culturelles, environnement, etc.) conçues sous l'angle de la participation citoyenne (via co-construction, bénévolat, CODEV, ... Critères à préciser)



Les prochaines étapes au 1er trimestre 2022 :

1. Présentation des axes en conférence des Maires des EPCI
2. Mise en place les groupes de travail pour préciser la stratégie et les fiches actions

Objectif : Validation en septembre 2022 de la candidature en Comité de programmation et en Comité Syndical du Pays.

NB : Le calendrier de la Région est en cours de précision



Inauguration des ailes du Moulin de Pexiora le vendredi 25 juin 2021, projet financé par le GAL des Terroirs du Lauragais

FONCTIONNEMENT INTERNE

La commission Finances-travaux



Co présidée par François DEMANGEOT (rapporteur du budget) & Florence SIORAT (travaux)

3 réunions de la commission finances – travaux ont eu lieu en 2021 et de nombreuses réunions techniques avec les partenaires.

Gestion financière de la structure

- **Le Budget Primitif** 2021 du PETR a été voté le 18 mars 2021 pour un montant en recettes et dépenses s'élevant à 879 813 € en section de fonctionnement et à 1 120 255€ en section d'investissement.
- **Le Compte Administratif**, conforme au Compte de Gestion, fait apparaître un résultat global de clôture de l'exercice 2021 de 217 059€.

Son Budget Annexe du GAL des Terroirs du Lauragais :

- **Le Budget Primitif** 2020 a été voté le 18 mars 2021 pour un montant en recettes et dépenses s'élevant à 186 356 € en section de fonctionnement et à 7 427€ en section d'investissement.
- **Le Compte Administratif**, conforme au Compte de Gestion, fait apparaître un résultat global de clôture de l'exercice 2021 de – 124 799 € retard occasionné par les subventions Leader.

Trois décisions modificatives ont été opérées (1 sur le PETR et 2 sur le GAL). Reconstitution de la ligne de trésorerie à hauteur de 400 000€

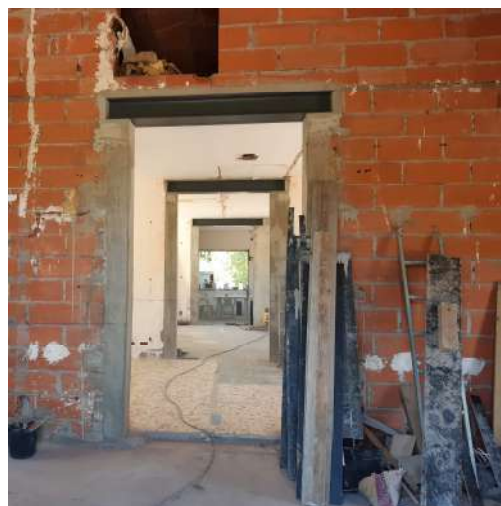
En 2021, l'ingénierie du PETR a bénéficié d'un accompagnement financier important de ses partenaires : le Département de la Haute- Garonne, la Région Occitanie, l'Ademe, la Drac, les fonds européens LEADER



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Travaux

- ✓ Première réunion de démarrage des travaux le 09.02.21
- ✓ Réunion de chantier tous les mardis
 - ✓ 35 réunions en présence de l'architecte, de l'équipe technique et des entrepreneurs ; et occasionnellement des bureaux de contrôle...
- ✓ Déblocage du prêt relai souscrit auprès du crédit mutuel pour le paiement des premières factures
- ✓ Suivi des demandes de financement auprès des partenaires (CD31, 11, 81, Région, Etat).
- ✓ Sollicitation de *Bâtiment de France* sur différentes étapes du chantier : motif acier Corten, couleur enduit façade ...



FONCTIONNEMENT INTERNE

L'équipe administrative

Une équipe pluridisciplinaire stabilisée

Toujours dans l'optique d'une équipe resserrée et mutualisée, dans une perspective de recherche de montages financiers optimisés auprès des partenaires financiers, des mouvements au sein du service ont été opérés sur l'année 2021 et notamment la mise en place de la réorganisation interne (Laurie au GAL, Lise au pilotage du Tourisme), le départ et arrivée du chargé de mission transition énergétique (vacance de poste pendant 4 mois, intérim assuré par la direction); le départ et arrivé du CEP et enfin le départ et arrivée du chargé de mission urbanisme 2, avec redéfinition temporaire de la mission. A noter, toujours un poste vacant (développement territorial) en attente de l'actualisation du projet de territoire. Toujours impacté par la crise sanitaire, l'équipe a respecté, avec les outils en place, les périodes de télétravail obligatoires imposées par le gouvernement.

Equipe pluridisciplinaire de
11 agents en 2021

Mélanie
Delphine
Eric Jérémie Lise
William Sylvie
Laurie Solène
Florence

Une ingénierie mutualisée, dynamique, motivée et efficace.



Eductour équipe du 01 juillet 2021



Eductour équipe du 01 juillet 2021



Canalathlon 17 octobre 2021

L'équipe technique

Sylvie FORESTIER

Directrice
06 35 50 37 84



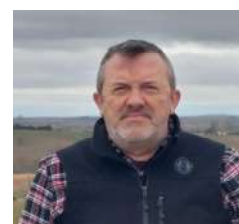
Delphine BAQUER

Assistante de gestion
04 68 60 56 54



ERIC MORENO

Conseiller en énergie Partagé



William DUPRE

Chargé de mission culture
06 08 97 48 44



Lise VERGUET

Chargée de missions
tourisme et communication



Mélanie LUCBERNET

Chargée de mission urbanisme



Remplaçant
sur 2022

Sam BIHAN

Chargé de mission culture



Julie GOUËT

Chargée de mission transition énergétique
06 70 19 34 08
(Depuis 2022)



Jérémie LE LOUVIER

Chargé de mission urbanisme



L'équipe du GAL des Terroirs du Lauragais

Laurie MILESI

Coordinatrice
06 35 50 91 88



Solène REYMOND

Gestionnaire



Florence JUAN GLENAT

Gestionnaire
06 87 66 82 83



FONCTIONNEMENT INTERNE

Le fonctionnement quotidien

Le PETR a été placé sous le contrôle de la Chambre régionale des comptes depuis le printemps 2020. Ce contrôle a fait l'objet de nombreux échanges et entretiens, s'avérant très positifs et constructifs. Dans son rapport définitif, la chambre a formulé 4 recommandations (dont 3 relevant de la Comptabilité) dont une a été levée au cours du contrôle. Elle a également mis en exergue divers points et observations sur lesquels la structure pourrait s'appuyer pour améliorer son fonctionnement.

Les dernière réponses ou précisions techniques apportées par le PETR sont annexées au rapport officiel de la chambre d'août 2021 qui, réglementairement, a fait l'objet d'un débat en comité syndical du 03 novembre 2021.

Gestion administrative, autres fonctions support

- Ressources humaines, avancement de carrière, formation, paie,
 - Participation santé et prévoyance des agents
 - consolidation de la Charte de fonctionnement interne
 - Mises à jour du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) dans la structure
 - Instauration du télétravail dû à la crise sanitaire et réflexion concertée pour un déploiement pérenne dès 2022
 - Prélèvement à la source
 - Document unique d'évaluation des risques soumis aux partenaires
 - Dématérialisation des actes
 - Mise à jour du règlement intérieur et des statuts du PETR
- Accueil physique et téléphonique,
- Traitement des courriers, abonnements, affaires courantes
- Veille juridique et actualités diverses
- Mise en place du RGPD
- Relations Préfectures et Communautés de communes...



La communication

- Elaboration en interne de tous les **supports de communication** du PETR (Guides, flyers et encarts publicitaires affiches etc...)
- Présence régulière sur les **réseaux sociaux** (Facebook, Twitter et LinkedIn)
- **Rédaction de communiqués**, relation avec la presse
- Actualisation et mise à jour du **site internet institutionnel** www.payslauragais.com et de l'extranet
- Animation et gestion de la **plateforme culturelle** www.lauragais-culture.fr du PETR

En 2021

+de1300
réponses à
l'enquête
mobilité

58 acteurs
culturels
inscrit sur la
plateforme
culturelle

35
articles
parus dans
la presse

92
publications
Facebook
(42 sur la page
Pays Lauragais et
50 sur la page
Canalathlon)

36
publications
LinkedIn

Adresse administrative :

PETR du Pays Lauragais
3 chemin de l'Obélisque
11320 Montferrand

☎ 04 68 60 56 54

✉ contact@payslauragais.com

GAL des Terroirs du Lauragais

☎ 04 68 60 56 58 / 06 35 50 91 88

✉ laurie.milesi@payslauragais.com

Retrouvez-nous sur



Pays Lauragais : www.payslauragais.com

Plateforme culturelle : www.lauragais-culture.fr

Facebook Pays : <https://www.facebook.com/PaysLauragais/>

Facebook Canalathlon : <https://www.facebook.com/canalathlonLauragais/>

Twitter : <https://twitter.com/PaysLauragais>

Linkedin : <https://www.linkedin.com/company/petr-du-pays-lauragais/>



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales